



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Metz, le 27 décembre 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
Place de l'Hôtel de ville  
57120 ROMBAS

**OBJET** : Commune de Rombas - Lotissement « Le Clos des Musiciens » -Porter à connaissance EU – Avis de recevabilité

**RÉF.** : Dossier CASCADE n° 57-2023-00249

**P.J.** : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance  
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance eaux usées» au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par xxxxx pour le raccordement au réseau existant des eaux usées concernant le projet de création du lotissement "Le Clos des Musiciens" sur votre commune, est recevable.

Le projet consiste à la création d'un lotissement de 31 parcelles pour de l'habitat individuel et 2 parcelles pour de l'habitat collectif pouvant accueillir environ 273 équivalents habitants soit 16,38 kg DBO<sub>5</sub>/j supplémentaires raccordés à la station d'épuration de la Vallée de l'Orne.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé au SIAVO valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
l'adjointe

Astride ERMAN